

Séance du Conseil des EPF des 25 et 26 septembre 2019

La Suisse doit conserver sa position de leader mondial de l'innovation

La Suisse compte parmi les pays les plus innovants du monde. Cependant, la numérisation et la mondialisation attisent la concurrence. La stratégie élaborée par le Conseil des EPF a pour objectif de permettre aux institutions du Domaine des EPF de rester à la pointe de l'enseignement et de la recherche et à la Suisse de renforcer sa capacité d'innovation. Lors de sa séance des 25 et 26 septembre 2019, le Conseil des EPF s'est également exprimé contre l'initiative dite de limitation de la libre circulation, qu'il estime néfaste pour la place scientifique suisse, et a salué la décision rendue par le Conseil national à ce sujet. Il a aussi procédé aux élections de renouvellement de la Commission de recours interne des EPF (CRIEPF).

Berne, le 27 septembre 2019 – La Suisse conserve cette année encore sa première place dans l'Indice mondial de l'innovation (GII) élaboré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Au cours des prochaines années, il lui faudra redoubler d'efforts pour rester en tête des classements. Les pays qui investissent dans la recherche et la formation sont en effet toujours plus nombreux. De plus, la mondialisation croissante des activités scientifiques et économiques ainsi que la numérisation attisent la concurrence. Le Domaine des EPF assume un rôle important au travers de ses deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne ainsi que de ses quatre établissements de recherche (PSI, WSL, Empa et Eawag), car il contribue à renforcer la capacité d'innovation de la Suisse. Pour rester dans le peloton de tête, il est indispensable de réévaluer à intervalles réguliers l'orientation stratégique de l'organisation du Domaine des EPF et de ses activités de recherche. Le Conseil des EPF envisage dès lors de regrouper certaines des compétences existant dans les institutions du Domaine des EPF, afin d'orienter la recherche vers des solutions susceptibles de répondre aux défis de société les plus urgents pour garantir un avenir durable.

Des solutions aux défis de société

Dans son Plan stratégique 2021–2024, le Conseil des EPF accorde une attention particulière aux mesures à introduire dans la numérisation pour combler le manque de spécialistes, ainsi que dans la recherche et l'enseignement. Il entend notamment mettre plus particulièrement l'accent sur la cybersécurité, un domaine pour lequel une filière de master commune à l'ETH Zurich et à l'EPFL a été lancée en 2019. Pour la période 2021–2024, les deux EPF prévoient, d'une part, de créer des chaires supplémentaires dédiées à l'informatique et aux sciences computationnelles et, d'autre part, d'intensifier les activités dans les champs d'investigation liés à la santé personnalisée, la science des données, l'*Advanced Manufacturing* ainsi que l'énergie et l'environnement en collaboration avec les quatre établissements de recherche. L'objectif consistera, à l'intérieur de ces quatre grands axes stratégiques, à regrouper de façon ciblée les compétences thématiques présentes dans les six institutions du Domaine des EPF et à encourager de manière coordonnée les nouvelles initiatives des institutions.

Le Conseil des EPF s'oppose à l'initiative de limitation

Le Domaine des EPF mène une recherche de pointe, forme les experts qui font cruellement défaut sur le marché de l'emploi et travaille en étroite collaboration avec les PME, l'industrie et les services de l'administration. Pour continuer à fournir des prestations scientifiques d'une telle qualité à l'économie et à la société suisses, le Domaine des EPF doit pouvoir recruter des collaborateurs qualifiés venant de Suisse et de l'étranger. La libre circulation des personnes avec l'UE est donc pour lui absolument indispensable. Plus de la moitié des professeurs et professeuses de l'ETH Zurich et de l'EPFL sont originaires de l'UE. Résilier l'accord sur la libre circulation des personnes mettrait en péril d'autres contrats issus des accords bilatéraux I, et notamment la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'UE. Pour la place scientifique suisse, devoir renoncer à ces collaborations et à ces échanges au plus haut niveau mondial affaiblirait sa capacité d'innovation et lui ferait perdre de son importance sur la

scène internationale. Le Conseil des EPF salue par conséquent le fait que le Conseil national ait rejeté l'initiative.

Elections de renouvellement de la Commission de recours interne des EPF (CRIEPF)

Le Conseil des EPF a nommé ou reconduit dans leur fonction avec effet au 1^{er} janvier 2020 la présidente ainsi que quatre membres de la Commission de recours interne des EPF dans le cadre des élections de renouvellement organisées tous les quatre ans. M^{me} Barbara Wenger Gmür, avocate, succédera au professeur Hans-Jörg Peter, qui a présidé la CRIEPF pendant huit ans. La vice-présidence à compter de 2020 est encore vacante. Le Conseil des EPF remercie le président sortant, la vice-présidente sortante ainsi que les deux membres sortants de la CRIEPF pour le grand engagement dont ils ont fait preuve ces dernières années.

La CRIEPF examine les recours déposés contre les décisions des deux EPF et des établissements de recherche concernant les rapports de travail de droit public, l'admission aux études, les résultats obtenus aux examens ou encore les promotions.

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication

Téléphone +41 (0) 44 632 20 03

Mobile +41 (0) 79 636 94 64

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.